

LA DEMOCRATIE

La démocratie est à la fois un idéal et un ensemble d'institutions et de pratiques.

En tant qu'**idéal**, elle exprime deux principes élémentaires:

- les membres de tout groupe ou association doivent exercer un contrôle sur les règles et la politique dudit groupe; et
- ces membres doivent avoir entre eux une relation d'égal à égal

Dans les États modernes, ces principes sont matérialisés dans un ensemble complexe et en constante évolution d'**institutions et pratiques**, qui incluent:

- un cadre juridique garantissant les droits des peuples,
- des institutions dirigeantes représentatives et responsables devant le peuple,
- un corps citoyen ou une société civile dynamique,
- des partis politiques qui expriment les opinions et aspirations des citoyens,
- des médias qui informent les citoyens des affaires publiques.

La participation des citoyens aux affaires publiques de leur pays est, de toutes les formes de gouvernement, celle qui peut le mieux garantir les libertés fondamentales et l'égalité, répondre aux besoins de tous et préserver ou ramener la paix.



Photo : Afghanistan, PNUD



L'UIP ET LA DEMOCRATIE

L'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements. Créée en 1889, elle comprend maintenant 150 parlements nationaux et huit assemblées régionales associées. Le Siège de l'UIP se trouve à Genève (Suisse) et l'Union dispose d'un bureau à New York, qui agit en qualité d'Observateur permanent de l'Organisation auprès des Nations unies.

L'UIP agit en faveur de la démocratie, notamment en renforçant l'institution parlementaire. Au fil des années, elle a contribué à l'élaboration des principes démocratiques de gouvernance et de normes internationales pour des élections libres et régulières ainsi qu'à la mise en place de systèmes parlementaires dans plus de 50 pays.

L'UIP aide également les parlementaires du monde entier (plus de 40 000) à représenter librement et en toute sécurité leurs électeurs. En 1976, l'UIP a instauré son Comité des droits de l'homme des parlementaires, qui enquête sur les violations de ces droits. L'UIP encourage également la participation des femmes à la vie politique et suit leurs avancées en politique dans le monde. Ce faisant, l'UIP est devenue l'autorité de référence dans ce domaine.

De plus, l'UIP encourage la participation des parlementaires aux relations internationales et favorise la diplomatie parlementaire lors de son Assemblée biennale, lors de laquelle des parlementaires du monde entier se rencontrent afin d'échanger des vues et de prendre position sur des questions d'actualité mondiales.

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Case postale 330, 1218 Le Grand Saconnex, Genève, Suisse

Tél: +41 22 919 4150, Fax: +41 22 919 4160

Courriel: postbox@mail.ipu.org, Internet: <http://www.ipu.org>

Conception : suazon.com

UNE VOIX, UN CHOIX

ENSEMBLE NOUS POUVONS FAIRE AVANCER LA DEMOCRATIE



La démocratie passe par : des parlements forts • des élections libres et régulières • la protection des droits de l'homme • l'égalité des sexes et la non-discrimination • une société civile active • des partis politiques efficaces • des médias indépendants

JOURNÉE INTERNATIONALE DE

LA DEMOCRATIE

15 SEPTEMBRE



UN PARLEMENT NE GARANTIT PAS LA DEMOCRATIE,
MAIS IL NE PEUT Y AVOIR DE DEMOCRATIE SANS PARLEMENT

Au cours de l'histoire, des démocraties ont prospéré, ont été menacées ou mises en pièces et ont refait surface dans des sociétés du monde entier. En 2007, l'Organisation des Nations Unies a reconnu le caractère indéfectible et universel des principes démocratiques en proclamant le 15 septembre « Journée internationale de la démocratie ».

Le terme démocratie provient de deux mots grecs: *demos*, qui signifie "le peuple," et *kratein*, qui signifie "gouverner." Ce "gouvernement par le peuple" a pris naissance au sixième siècle avant JC et ne cesse d'évoluer depuis lors. En instaurant la Journée internationale de la démocratie, l'Assemblée générale des Nations unies a fait remarquer que "si les démocraties ont des caractéristiques communes, il n'existe pas de modèle unique de démocratie " et que "la démocratie n'est pas l'apanage d'un pays ou d'une région."

C'est en septembre 1997 que l'Union interparlementaire (UIP), l'organisation mondiale des parlements, a adopté une *Déclaration universelle sur la démocratie*. Cette *Déclaration* affirme les principes de la démocratie, les éléments et l'exercice d'un gouvernement démocratique ainsi que la dimension internationale de la démocratie.

La Journée internationale de la démocratie vise à la fois à célébrer ces principes communs et à garder à l'esprit qu'il est aujourd'hui tout aussi urgent que par le passé de promouvoir et de protéger la démocratie, notamment l'égalité entre les sexes, les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA DEMOCRATIE

LE PARLEMENT

Le Parlement est l'institution centrale de la démocratie.

Le Parlement représente la société dans toute sa diversité. Il incarne la volonté du peuple.

Les parlements ont la charge de concilier les intérêts divergents de différents groupes et communautés de la société et de traduire en politiques les accords qui en résultent. Ils y parviennent grâce au dialogue et au compromis.

Les parlements accomplissent des tâches très diverses, notamment:

- l'élaboration et le vote des lois,
- l'approbation des impôts et des dépenses publiques,
- le contrôle des activités de l'exécutif du gouvernement

La difficulté pour les parlements consiste à s'acquitter de ces fonctions de manière aussi démocratique que possible.

QU'EST-CE QU'UN PARLEMENT DEMOCRATIQUE ?

Un parlement démocratique est un parlement:

- **représentatif**, ce qui signifie qu'il reflète, aussi fidèlement que possible, la diversité sociale et politique de la population, encourage la pleine participation des femmes et garantit à tous ses membres les mêmes droits et la même protection afin qu'ils puissent exercer leur mandat librement,
- **transparent**, c'est-à-dire qu'il travaille de manière visible pour le public, soit en communiquant directement avec lui, soit par l'intermédiaire de médias comme la presse écrite ou électronique,
- **accessible**, ce qui veut dire que les citoyens, y compris les associations et les organisations de la société civile, peuvent participer à son travail,
- **responsable**, au sens où les électeurs ont la possibilité de demander aux membres du Parlement de rendre compte des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions et de l'intégrité de leur conduite,
- **efficace**, ce qui signifie que le travail du Parlement, qui comprend non seulement l'élaboration et le contrôle de lois nationales mais s'étend aussi au domaine de plus en plus important des relations internationales, doit être bien organisé pour garantir qu'il répond aux besoins de l'ensemble de la population.



Photo : Ghana, André Ramasore (galileo.com)

LE PEUPLE

Dans une démocratie, le **peuple** joue un rôle actif dans la vie civile et politique. Il exprime sa volonté par le biais d'élections libres et régulières. Dans une démocratie, le vote doit être universel, égal et secret afin que chacun d'entre nous puisse choisir librement ses représentants. Un bon système éducatif et des médias dynamiques sont essentiels pour que nous puissions effectuer un choix en connaissance de cause. Mais notre rôle de citoyens actifs ne s'arrête pas au vote. Nous devons être en permanence engagés dans la vie publique afin que le gouvernement puisse connaître nos besoins et y répondre.

Dans une démocratie, où tous les citoyens sont considérés comme égaux et respectés à ce titre, les **femmes** doivent jouer un rôle aussi important que les

hommes. Alors qu'elles représentent un peu plus de la moitié de la population mondiale, moins d'un parlementaire sur cinq dans le monde est une femme. Les sociétés sont plus équitables et les démocraties plus fortes lorsque les femmes participent à tous les aspects de la vie politique.

Le but ultime de la démocratie est de préserver et de promouvoir la dignité et les droits fondamentaux de l'individu, de réaliser la justice sociale, de favoriser le développement économique et social de la communauté, renforcer la cohésion de la société et créer un environnement propice à la paix internationale. La démocratie, le développement et les droits de l'homme sont par conséquent interdépendants.

Dans une démocratie, les **droits de l'homme** l'homme sont défendus et protégés de telle manière que chacun d'entre nous, indépendamment de sa race, de son sexe, de ses convictions ou de son mode de vie, puisse participer à l'élaboration des lois et politiques qui nous sont applicables. Parmi ces droits fondamentaux figurent le droit à la libre expression, le droit de s'associer librement avec d'autres et de choisir nos représentants lors d'élections libres et régulières.



Photo : Burundi, Nations Unies Photo/Martine Perret

LE PARLEMENT



Photo : Timor-Leste, PNUD

LA DEMOCRATIE